

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'APEI de Laon

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un **artiste du domaine du cirque** interrogeant la notion **de la rencontre et de la communication** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI de Laon sur la période de mars à mai 2020.

Date limite de dépôt de candidatures :

4 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI de Laon accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de la MAS, du FAM et de l'IME de Laon¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ MAS : maison d'accueil spécialisée / FAM : foyer d'accueil médicalisé / IME : institut médico-éducatif

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI de Laon souhaite expérimenter une MiAA au sein de la MAS, du FAM et l'IME de Laon.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- promouvoir l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap ;
- créer une dynamique autour des disciplines culturelles et favoriser la création d'actions artistiques ;
- favoriser la communication entre les acteurs des différents établissements et services ;
- familiariser les personnes accueillies avec les accompagnements proposés au sein des trois structures afin de préparer au mieux les projets d'orientation.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel du domaine du cirque**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de la rencontre et de la communication**.

Cette thématique a été imaginée en lien à partir des difficultés rencontrées sur le terrain pour la mise en place de partenariat et d'échange entre les établissements concernés par cette mission d'appui artistique.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre mars et mai 2020. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarier de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **10 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'APEI de Laon sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : APEI de Laon

L'APEI est une association de parents créée en 1964 et associée à l'Unapei. L'association gère à ce jour 8 établissement et service : IME, MAS, FAM, ESAT, FH, SAVS, CAJ² et un foyer de vie, tous situé dans le bassin Laonnois.

Les valeurs essentielles véhiculées par l'APEI sont de promouvoir et de favoriser, à partir de la personne humaine et de la famille : la tolérance, la solidarité, la responsabilité et le respect de la dignité.

L'UNAPEI³ considère que la personne handicapée mentale est une personne à part entière, ordinaire et singulière. Ordinaire, car elle dispose des droits de tous et accomplit les mêmes devoirs. Singulière parce que, compte tenu de sa déficience, elle a besoin de sa compensation, qu'il appartient à la solidarité nationale et collective de lui garantir.

Les établissements concernés par le projet :

	ADRESSES	CAPACITES D'ACCUEIL	PUBLICS ACCUEILLIS	EQUIPES
MAS	25 bis chemin de l'hippodrome 02000 LAON	16 adultes en hébergement et 4 places d'accueil de jour.	Personnes en situation de polyhandicap, n'étant pas autonomes dans les gestes de la vie quotidienne et nécessitant des soins constants.	Equipe pluridisciplinaire composée des équipes éducatives, paramédicales, médicales, du personnel administratif, du personnel des services généraux et des équipes de direction.
FAM	9 rue Lecarlier 02000 LAON	25 adultes en hébergement.	Personnes présentant un handicap mental, une incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel et dont l'état nécessite la présence d'une tierce personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.	
IME	6 rue Buffon 02000 LAON	69 enfants de 3 à 20 ans.	Enfants en situation de déficience intellectuelle, polyhandicap, et/ou troubles du spectre autistique.	

² ESAT : établissement et service d'aide par le travail / FH : foyer d'hébergement / SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale / CAJ : centre d'accueil de jour

³ UNAPEI : union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2019 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : ime.diradj@apeilaon.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI de Laon / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 27 novembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Mme Amandine MENNESSON, éducatrice spécialisée coordinatrice – MAS et FAM ;
- Mme Claire POIREAUD, monitrice-éducatrice – FAM, **référente opérationnelle MiAA** ;
- M. Jérémy BEZUT, aide médico-psychologique – FAM ;
- Mme Alexandra GOSSE, monitrice-éducatrice – MAS, **référente opérationnelle MiAA** ;
- Mme Julie WILMUCHE, aide-soignante – MAS ;
- M. Boris FAITY, directeur adjoint - IME, **coordinateur général de la MiAA** ;
- Mme Christine EMERY, aide-soignante – IME, **référente opérationnelle MiAA** ;
- M. Dominique LESUR, aide-soignant - IME, **référent opérationnel MiAA** ;
- *En tant que membre invité, Mme Claire GOUELLEU et Audrey ARDOUIN, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS.*